

GRACQ
Les Cyclistes Quotidiens
Locale d'Uccle

Uccle@gracq.org



Monsieur Boris Dillies
Monsieur Thibaud Wyngaard

Uccle, le 28 avril 2020.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Premier Échevin,

Nous espérons avant tout qu'en cette période, tout se passe bien pour vous et pour vos proches au niveau santé. C'est le plus important.

À la suite de notre courrier du 21 avril dernier, auquel nous sommes certains que vous aurez apporté toute l'attention nécessaire, nous avons consulté nos membres sur les aménagements qui pourraient être rapidement mis en œuvre au niveau de la commune d'Uccle, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, et cela afin de favoriser le vélo comme moyen de déplacement dès le début du déconfinement. Nous vous proposons rapidement un premier jet ; un document plus complet vous parviendra dans les prochains jours.

En effet, il est très probable qu'un nombre important de personnes n'oseront pas emprunter les transports en commun à partir du 4 mai 2020, tant les règles de distanciation sociale y seront impossibles à respecter.

Il faut, à notre estime, à tout prix éviter un report vers la voiture, au risque de subir une congestion qui paralyserait encore plus que d'habitude les rues de notre commune et de notre Région. Il faut également tenir compte des nombreux ménages qui ne disposent pas d'un véhicule motorisé privé, même à Uccle.

C'est la raison pour laquelle le vélo apparaît comme une importante partie de la solution durant cette période de déconfinement qui durera certainement plusieurs mois.

La Région de Bruxelles-Capitale a appelé les communes à mettre en place rapidement, avec son soutien, des mesures visant à favoriser le vélo.

À cet égard, le GRACQ a émis une série de recommandations que vous trouverez ci-dessous. Nombre d'entre elles sont aisément applicables dans

**SECRÉTARIAT
CENTRAL**

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

GRACQ
LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL

www.gracq.org

notre commune :

<https://www.gracq.org/actualites-du-gracq/amenagements-cyclables-temporaires>

Nous avons également reçu les demandes suivantes de la part de nos membres et nous vous suggérons de les mettre en œuvre dans les plus brefs délais :

Demandes d'aménagements concrets

Zones commerçantes

Il nous paraît indispensable de créer au minimum deux zones cyclo-piétonnes à Uccle. La première au niveau de la zone commerçante de la chaussée d'Alseberg, rue Xavier De Bue et du Parvis Saint-Pierre. Il faut aujourd'hui faire la file dehors devant les magasins alimentaires et à moins de se coller contre la façade, il est impossible de respecter la distance sociale avec les personnes qui circulent sur le trottoir. Il faudrait à tout le moins transformer la rue Xavier De Bue en zone de rencontre à 20 km/h parce que les trottoirs sont très étroits et les piétons ne peuvent se croiser sans empiéter sur la chaussée. En outre, vu l'étroitesse des trottoirs chaussée d'Alseberg, il faut s'attendre à ce que les distances ne soient pas respectées lors de la réouverture des commerces ;

La deuxième zone à laquelle nous pensons est la partie commerçante de la rue Vanderkindere où affluent de très nombreux clients, déjà maintenant, et où les trottoirs ne sont pas si larges que cela non plus. On peut songer aussi à la mettre en rue cyclable avec aménagements physiques empêchant les voitures de dépasser (Cf. la rue cyclable le long de la petite ceinture). Il faut au minimum y supprimer le stationnement, au mieux y supprimer aussi la circulation ;

Rues scolaires

Dans la mesure où les parents devraient idéalement déposer leurs enfants à l'école en dehors des établissements, pour éviter que de trop nombreuses personnes ne se croisent dans les couloirs, il est souhaitable d'instaurer, quand c'est possible, des rues scolaires devant chaque établissement scolaire, afin de permettre aux parents de déposer leurs enfants en toute quiétude, sans le stress lié à la circulation, au bruit et aux vitesses excessives pratiquées par de trop nombreux automobilistes.

Autres (Suggestions de nos membres !)

- Rafraîchissement le marquage au sol place Vanderkindere ;
- Piste cyclable marquée (PCM) au sol en montée et en descente avenue Brugmann,(y compris sur le tronçon Ma Campagne-VDK). Vu

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

le nombre de cyclistes qui empruntent cet axe, c'est absolument incontournable. Apposer des logos vélo, sur le milieu de la chaussée sur les portions qui longent les quais de tram, trop étroites pour y apposer une PCM ;

- Instauration d'une rue cyclable dès maintenant, et à titre temporaire, rue Nieuwenhove et rue du Doyenné, même si la pérennisation se fera moyennant le respect des procédures ultérieurement, post-confinement ;
- Aménagement correct de l'avenue Dolez, en élargissant le trottoir de façon à avoir d'un côté de la rue une piste ET un trottoir (a priori à droite en montant côté Kauwberg, ce qui est mieux pour que les piétons puissent accéder aux chemins de traverse), et de l'autre seulement une piste (de toute façon, champ clôturé sur toute la longueur). Il s'agit du tronçon ferme rouge - vieille rue du Moulin ;
- Le bois du Verrewinkel est interdit aux vélos alors qu'il permet de relier la rue de Percke à l'avenue Dolez par un joli sentier pédestre. Le sentier est assez large pour permettre l'accès simultané des vélos et des piétons de manière infiniment moins gênante pour les piétons que l'utilisation (permise aux vélos) du trottoir qui longe l'avenue Dolez ;
- PCM au sol avenue Latérale, dans les deux sens, car cette avenue permet d'accéder à la gare du Vivier d'oie, à la chaussée de Waterloo et à plusieurs écoles ;
- PCM au sol au Dieweg, qui dessert commerces, écoles et le cimetière. Le Dieweg étant trop étroit pour des PCM dans la configuration actuelle, supprimer un sens de circulation ou le stationnement ;
- Ne permettre que la circulation des résidents rue Colonel Chaltin, entre le Dieweg et la rue Klipveld, ou alors passer toute cette zone en résidentiel à 20 km heure ;
- Ne permettre que la circulation des résidents rue du Repos entre l'avenue du Wolfendael et le Dieweg ;
- Refaire les marquages piétons prévus de longue date entre la place Danco et le Dieweg. Le mauvais temps a bon dos.
- Booster les travaux prévus près de la gare de Calevoet ;
- Mettre des marquages cyclables au sol, bien pensés (on peut contribuer à la réflexion) sur le square des Héros, carrefour anxieux même pour les cyclistes aguerris ;
- Mettre le square des Héros en zone de rencontre.
- Instaurer une piste cyclable chaussée de la Hulpe de toute urgence, sous les arbres à gauche en allant vers l'hippodrome, l'heure n'est plus aux tergiversations d'autant que cela ne suppose de couper aucun arbre, de sorte que cela ne préjuge pas du résultat des négociations ultérieures avec les autorités gérant bois de la Cambre et forêt de Soignes;

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

- Travailler en collaboration avec la Région flamande pour améliorer les marquages cyclables au carrefour Drogenbos, et mettre en place des feux de signalisation dédiés au vélo parce qu'on s'y perd un peu ;
- Marquage au sol rue Xavier De Bue entre la chaussée d'Alseberg et la maison communale. Prévoir de nombreux arceaux vélo devant la maison communale ;
- Apposer une bande cyclable rue Rittweger et y instaurer un SUL, cette rue permettant de joindre de façon sécurisée la rue de Stalle et la chaussée d'Alseberg ;
- Instaurer l'avenue du Fort Jaco en quartier réservé aux riverains à 20 km/h. Ici toutes les générations se promènent (beaucoup pour accéder à la forêt de Soignes), à pied, à vélo, en trottinette. Mais malheureusement il y a, malgré le confinement, sans cesse des voitures (beaucoup tentent d'accéder à la drève de Lorraine, bien que l'accès en voiture y soit bloqué, ensuite ils font demi-tour, d'autres semblent simplement en profiter pour se garer ou chercher à éviter la chaussée de Waterloo) ;
- Permettre aux cyclistes de passer le premier des deux feux rouges au croisement devant les brasseries Georges (panneau triangulaire jaune passe-tout-droit) ;
- Ajouter un dos d'âne dans la rue Edith Cavell quand on descend vers l'avenue de Fré ;
- Diminuer la limitation de vitesse dans les rues perpendiculaires à la rue Vanderkindere à 30 km/h, surtout du côté de bascule et autour du glacier Zizi ;
- Mettre une ZAC (Zone Avancée Cyclable) au feu du croisement de la rue Dodonée et l'avenue Winston Churchill en direction de la rue Ernest Gossart. <https://goo.gl/maps/7rkrFWjvYjm4ZQj37> ;
- Remettre le bac à fleurs à sa place au croisement de l'avenue de Sumatra et de l'avenue du Hoef <https://goo.gl/maps/GWyQLuxLGfgFfgjH8> + mettre les deux rues (Sumatra et Hoef) en zone de rencontre : elles sont utiles pour les vélos, proches d'un ICR / ICC et ne sont qu'un "raccourci-pour-éviter-les-feux" pour les voitures ;
- Mettre la fin de la Rue Langeveld (entre l'avenue de Sumatra et la rue E. Cavell) en zone 10(20) km/h et cyclable en deux sens ;
- Aménager le carrefour avenue Hamoir/Observatoire pour sensibiliser les automobilistes au vélo (peu de place, souvent embouteillé, le carrefour est dangereux à vélo). Au passage, rappeler que la priorité des piétons par rapport aux voitures n'est pas optionnelle dans ce quartier non plus ;-)
- Transformer l'avenue de l'Observatoire en sens unique et zone 30 (comme un rond-point) pour dégager la place pour des vraies zones

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

- piétonnes et cyclistes ;
- Marquer une piste cyclable sur l'avenue Messidor entre l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alseberg ;
 - Installer des ralentisseurs rue Meyerbeer pour ralentir le trafic (rue à double sens sans marquage au sol) ;
 - Installer plus d'arceaux de stationnements vélo dans les zones commerçantes (Vanderkindere) ;
 - Faire respecter la limitation de vitesse sur le Dieweg ;
 - Réduire la largeur "auto" de l'Avenue de l'Aulne, notamment entre Decroly et l'avenue du Vossegat pour faire ralentir le trafic automobile ;
 - Marquer des logos vélos sur le pont SNCB rue du Merlo (extrêmement dangereux pour piétons et vélos) ;
 - Veiller au respect de la zone 30 rue Gatti de Gamond ;
 - Piste cyclable chaussée de Saint-job et renforcer la zone 30 autour des écoles. Ceci aussi pour les bus !
 - Chaussée de Saint-Job, particulièrement entre les feux rue Basse et la place Saint-Job, mettre en place un dispositif de ralentissement (très gros excès de vitesse depuis le début du confinement - zone 30 entre Wansijn et Benaets complètement ignorée) : utiliser les tronçons de stationnements pour briser l'aspect rectiligne de la chaussée (déjà fait entre Hellevelt et repos/chênaie) en divisant l'autorisation de stationner par tronçons alternés d'un côté puis un autre de la chaussée => création de courbes ;
 - Là où l'alternance de stationnement d'un côté ou l'autre de la chaussée ne serait pas possible, quid de l'option du stationnement auto sur une bande centrale de la chaussée surtout en tronçon rectiligne (chaussée de st job ou ailleurs) ? Un peu sur base de l'aménagement fait au boulevard Général Jacques. => fin de l'emportierage pour les vélos. Effets de rétrécissement de la bande de roulage et donc de ralentissement ;
 - Réduire la largeur de traversée piétonne au carrefour avenue Jean & Pierre Carsoel/place st job (traversée entre les coins "white night et le garagiste") ;

En espérant de la bonne suite que vous réserverez à nos demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Premier Échevin, l'expression de notre considération distinguée.

SECRÉTARIAT
CENTRAL

rue de Londres 15
1050 Bruxelles
Belgique
T/F +32 2 502 61 30
info@gracq.org

Patricia Duvieusart et Quentin Guinand,
Coordinateurs du Gracq Uccle